

Conditions de travail des travailleurs du textile au Bangladesh

Document d'information

Plus de sept mois après la tragédie du Rana Plaza, le pire accident industriel de l'histoire du Bangladesh, des milliers de travailleurs blessés et les familles de plus de 1 100 travailleurs tués, attendent toujours une compensation. Jusqu'à maintenant, une seule entreprise internationale dont les vêtements étaient fabriqués dans l'édifice, Primark, un détaillant du Royaume Uni, a versé une aide d'urgence aux victimes.

Loblaws, dont les produits Joe Fresh ont été trouvés dans les ruines du Rana Plaza, a aussi promis de verser une aide d'urgence aux travailleurs blessés et aux familles des travailleurs décédés. Loblaws et Primark, ainsi que les marques européennes Bon Marché et Mascot, ont signé une entente par laquelle ils s'engagent à verser une compensation à long terme à partir d'un fond conjoint et selon une formule de compensation commune.

Walmart Canada, dont les produits étaient fabriqués au Rana Plaza en 2012, a jusqu'à maintenant refusé de verser toute aide d'urgence ou toute forme de compensation aux victimes. Walmart a aussi refusé de verser une compensation aux familles des 112 travailleurs qui ont perdu la vie et aux 120 travailleurs qui ont été blessés dans l'incendie de l'usine Tazreen survenu en 2012.

Des lieux de travail non sécuritaires, un problème systémique

Les lieux de travail non sécuritaires et les pratiques déficientes en matière de santé et sécurité sont endémiques dans l'industrie du textile au Bangladesh. Depuis 2005, environ 1 500 travailleurs ont été tués dans des incendies et des effondrements d'usines qui auraient pu être évités.

Les dangers les plus répandus sur les lieux de travail sont : des édifices mal construits sur des fondations fragiles et comportant un trop grand nombre d'étages, des accès bloqués ou verrouillés, des sorties de secours inexistantes, des installations électriques défectueuses, des fenêtres barricadées, des piles de matériaux inflammables, de l'équipement de lutte aux incendies inadéquat, peu ou pas de formation en santé et sécurité pour les travailleurs et les dirigeants et les pressions exercées sur les travailleurs pour qu'ils restent à leur poste de travail, même en présence d'un danger réel et ce, afin d'assurer que les commandes soient honorées dans les délais requis.

Dans le cas du Rana Plaza, les travailleurs et les cadres savaient la veille de la tragédie qu'une importante lézarde était apparue dans les fondations de l'édifice

et les travailleurs avaient peur d'entrer dans l'usine le jour de l'effondrement, mais la direction leur a ordonné de rentrer au travail, sans quoi ils perdraient leur salaire, toujours pour honorer les délais imposés par les acheteurs.

Le Bangladesh : meneur de la course vers les bas salaires

Le Bangladesh est le deuxième plus important fabricant de vêtements destinés à l'exportation au monde et il offre les plus bas coûts de main d'œuvre de tous les pays producteurs de vêtements.

En date du 11 novembre, le salaire minimum payé aux travailleurs du textile du Bangladesh était de 38 \$ par mois. En réaction à d'importantes manifestations de travailleurs qui réclamaient une augmentation à 100 \$ par mois, le gouvernement du Bangladesh a offert de hausser le salaire minimum à 66 \$ par mois. Les propriétaires des usines ont proposé un salaire minimum de 55 \$ par mois, affirmant qu'ils n'avaient pas les moyens de payer une hausse plus importante.

Pendant ce temps, les grandes marques et les grands détaillants qui nagent dans les profits refusent toute augmentation des prix payés à leurs fournisseurs, ce qui permettrait à ces derniers de verser

Suite au verso



aux travailleurs un salaire assurant un minimum vital selon les normes locales.

Les droits des travailleurs sont toujours restreints

La question des violations des droits des travailleurs au Bangladesh attire une attention internationale croissante qui a pour effet de faire monter la pression sur le gouvernement du pays afin qu'il amende ses lois du travail et permette aux travailleurs de former des syndicats et de mener des négociations collectives pour améliorer les salaires et les conditions de travail.

Bien que certaines améliorations aient été apportées à la législation du travail, la formation de syndicats dans les zones franches industrielles (d'exportation) est toujours interdite. Et malgré des changements récents apportés aux lois du travail, les travailleurs sont toujours victimes de mesures de répression extrêmes lorsqu'ils tentent de se syndiquer. On parle du licenciement des partisans du syndicat, d'agressions physiques, de menaces de mort à l'encontre des syndicalistes et du refus des autorités d'accorder des accréditations syndicales.